



**M**ONTPELLIER 2020

## *La lettre de Sursaut*

Avril 2019, n°71

### **Le grand débat : sortir de la verticalité des pouvoirs**



Dessin de GOTLIB

Le Grand Débat est à peine clos que déjà se manifestent les multiples réactions venant témoigner de l'intérêt qu'il a suscité et des attentes qu'il a fait naître. Certaines sont teintées de scepticisme, d'autres de rejet plus radical. Elles ne surprennent pas de la part de ceux qui ont, dès le départ, l'initiative proposée. Cette attitude n'en reste pas moins paradoxale quand elle vient des mêmes personnes qui réclament à cor et à cri qu'on les écoute. D'autres français semblent davantage résignés ou « blasés » doutant que chacun puisse retrouver son compte dans le flot des demandes qui vont arriver dans les mains des politiques. Une grande majorité de français et de commentateurs reconnaît cependant l'ambition du projet et la réussite de sa réalisation. Nous avons assisté à un exercice rare dans la vie démocratique. Lorsque l'on voit nos voisins anglais s'affronter face à la décision et aux conditions de sortie de l'Europe, nous ne pouvons que nous en féliciter. Le chanteur anglais, Damon Albarn, a confié

dans le dernier numéro de *Télérama* sa réaction après le vote du Brexit : « *la démocratie vient de nous trahir* ».

La mise en route du débat n'avait pas été simple puisque la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public, Chantale Jouanno, s'était retirée du pilotage à la suite des remous provoqués par la parution de son salaire. Notons, cependant, qu'elle n'en avait pas pour autant démissionné de sa charge. Une fois les premiers aléas traversés, les débats se sont tenus dans grande diversité de lieux et sous de multiples formes : rencontres publiques, cahiers ouverts en mairie et propositions individuelles sur site. A l'arrivée on a totalisé, en deux mois, plus de 10 000 débats publics, 16 000 cahiers citoyens et près de 2 millions contributions sur le site correspondant à environ 500 000 contributeurs, chacun y ayant contribué en moyenne 4 fois. Une première analyse laisse apparaître que les français se seraient d'abord exprimés sur la fiscalité, le pouvoir d'achat, la retraite, la CSG, la baisse des taxes et la transition écologique. Les premières tendances qui se dessinent seraient en faveur de la reconnaissance du vote blanc, de l'indexation des retraites sur l'inflation, du rétablissement de l'ISF, de la lutte contre les inégalités sociales et la fin des déserts médicaux. Aucun bilan officiel n'a été réalisé sur notre Métropole. Pour notre part nous avons participé à l'organisation de trois débats en partenariat avec d'autres associations montpelliéraines, le Faubourg (qui hébergeait les rencontres), le Pacte Civique, et quelques autres collectifs citoyens.



Dessin de AUREL

Ces débats vont-ils se réduire à de simples moments d'échanges éphémères ou pourront-ils inscrire quelque chose de durable dans notre pays et dans notre vie politique ? La tâche qui attend le gouvernement est énorme. Le dépouillement de l'ensemble des propositions, leur classement et leur synthèse constituent une première étape ardue. La seconde ne sera pas moindre : elle consistera à transformer ces propositions en décisions concrètes et à les faire accepter par la population. Cette étape ne pourra se faire sans un relais avec les représentants constitutionnellement élus, députés, sénateurs et responsables syndicaux.

L'annonce de décisions sera, fatalement, un temps de désillusion. La concrétisation dans la réalité n'est jamais à la hauteur des rêves. Elle est pourtant nécessaire si l'on ne veut pas rester au niveau de l'incantation. L'exercice de la démocratie directe ne pourra, ensuite, éviter l'instant où chacun devra se ranger derrière le principe de voie majoritaire, même si certains points se négocient de façon référendaire. Aucun des pays qui inscrivent la souveraineté du peuple au fondement de leur Constitution n'échappe à la précision que cette souveraineté doit s'exercer à travers des représentants du peuple et des voies de décisions majoritaires.

Nos élus devront, de leur côté, laisser de côté leurs stériles rivalités ou les vaines ambitions des « egos » de leurs leaders. On ne peut que s'inquiéter d'entendre des responsables politiques clamer haut et fort leur volonté de transformer les élections européennes en « *referendum anti-Macron* » comme l'a déclaré le leader de la France Insoumise le 23 mars dans *La Provence*. Il n'est malheureusement pas le seul à faire de tels appels. Transformer un enjeu aussi majeur que la désignation de députés européens en

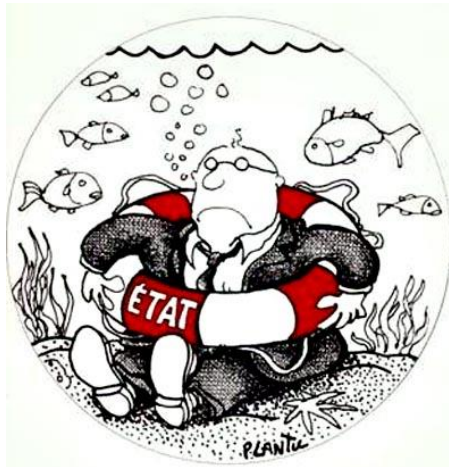
basse revanche personnalisée est un détournement pervers de notre vie démocratique. Les espérances qu'ont suscité les mouvements des Gilets Jaunes méritent une autre attention.

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a donné un entretien dans *Le Parisien* du 22 mars dernier. « *La CFDT, dit-il, s'est investie dans le Grand débat. Nous avons été conviés aux quatre conférences, nous y avons porté nos idées. Nous avons joué le jeu, maintenant nous attendons de voir ce qu'il en ressortira* ». Il s'adresse directement au Chef de l'Etat : saurez-vous entendre ce qui a été dit ? Si « non », ajoute-t-il, le risque de déception sera énorme. Pour cela, il doit renoncer à la seule verticalité du pouvoir et à jouer du seul axe « le peuple et moi ». Il doit redonner leurs places aux divers corps intermédiaires de la République constitués des représentants politiques, syndicaux et associatifs. Laurent Berger souhaite, pour sa part, la réussite du quinquennat du Président actuel car « *si son gouvernement républicain échoue, vers quoi irons-nous ? Les populistes sont à nos portes, il faut faire attention* ». La CFDT, pour sa part, a élaboré un certain nombre de propositions avec 18 autres organisations (dont le Pacte Civique) intitulé *Le Pacte écologique et social*.

Quelles leçons tirer du grand Débat ? Le point commun des revendications semble être le refus de toute verticalité dans l'exercice du pouvoir et la demande d'une réelle transversalité. C'est le seul mode qui permet une véritable vie des démocraties. Sinon chacun s'enferme derrière les œillères de la seule binarité stérile et dangereuse opposant un Président souverain à un individu roi. L'histoire nous a toujours montré que, tôt ou tard, elle fait le lit de toutes les aventures monarchistes ou totalitaires.

## Les chroniques de Gérard DORIVAL

### Plus d'Etat, moins d'Etat ou mieux d'Etat ?



Dessin de PLANTU

Paradoxalement, c'est le thème de l'Etat et des services publics qui a fait le moins "recette" dans les grands débats, y compris avec nos partenaires du "Faubourg".

L'ambivalence de la relation des citoyens avec l'Etat est symptomatique d'une considérable ambiguïté : l'Etat-cible constitue le recours récurrent à toute revendication ou interrogation, dans quelque domaine que ce soit, y compris au titre des affaires décentralisées, même de la part des élus locaux eux-mêmes, et s'avère être le réceptacle permanent des colères et fureurs collectives.

En fait, il ne saurait être d'autre bouc émissaire que l'Etat, haï finalement autant que considéré et privilégié en tant que partie constituante essentielle et priorisée, "dans les tripes", de la nation.

Et pourtant deux phases de décentralisation ont eu lieu, transférant de multiples compétences aux collectivités, à tel point que les effectifs de la fonction publique territoriale, en croissance constante, ne sont pas loin de rejoindre ceux de l'Etat, diminués de mesures successives drastiques (telles que la RGPP), et le rendant exsangue.

Il est donc question d'une nouvelle phase de décentralisation, réduisant l'Etat aux fonctions régaliennes (Affaires étrangères, Justice, Police), toutes les autres compétences, y compris la santé et l'école, pouvant être déléguées, au risque d'une inégalité des territoires à réguler ... par l'Etat.

Le nœud gordien de l'incompréhension est fiscal. Gérant les compétences dévolues, les collectivités dépendent, pour les financer, des dotations de l'Etat et ne cessent, tout en recrutant du personnel, entaché parfois d'absentéisme indécemment, de se plaindre du manque de moyens attribués, à partir de conventions de délégation jugées léonines.

Une fiscalité propre aux collectivités locales rendrait responsable les élus locaux face à leurs électeurs, au-delà des actuelles variations marginales de taux, illisibles en termes de communication. Les boucs émissaires pourraient ainsi être ciblés avec discernement.

La réduction du " mille-feuilles" administratif français, unique au monde, est promue pour réduire les dépenses et assurer une meilleure lisibilité des responsabilités. Un "grand débat" dans une instance respectable conclut sur la suppression de deux ou trois échelons ! Diantre, s'il en disparaissait un, ce serait miraculeux ! En effet la cellule de base de près de 36 000 communes est vidée de contenu au profit d'intercommunalités ou d'agglomérations et de métropoles plus opérationnelles mais moins identitaires. Le Département, menacé, a fait preuve depuis de solidité pérenne. Restent les Régions, trop vastes, qui pourraient ainsi être fragilisées. De là à les supprimer, les résistances régionalistes à connotation parfois "féodale" ne le supporteront pas.

La multiplicité des revendications catégorielles des fonctionnaires (postes et moyens) est impressionnante : enseignants, policiers, gardiens de prisons, infirmières, agents des impôts... agents de la météo, de l'audio-visuel public ... sans égrener une liste infiniment plus longue... réclament logiquement des conditions de travail qui leur permettraient d'effectuer un service public de qualité. Le coût prévisionnel serait de plusieurs dizaines de milliards d'euros, d'autant que l'impératif de proximité exige une couverture de zones aujourd'hui délaissées.

Rappelons que l'exigence de moins d'impôts est à référer à celle de plus de services publics ! Que les gouvernants sachent résoudre cette improbable équation constitue une gageure.

J'ai entendu au Faubourg un argument responsable et citoyen, en rupture avec le « toujours plus d'Etat », visant à créer et encourager en milieu rural comme en ville des entités citoyennes de soutien permettant de régler solidairement en commun certaines questions administratives et une accessibilité au numérique : le "service au public" ne se réduit pas au "service public" avec fonctionnaires et guichets.

La vérité est qu'il faut cesser de tout attendre de l'Etat, surtout en refusant par ailleurs de participer à son financement, de responsabiliser les collectivités locales via une troisième vague de décentralisation sans échappatoire, en supprimant l'un des échelons (mais lequel ?) et en encourageant les initiatives solidaires de service " au public".

## Le vote blanc n'est pas tout blanc



Dessin de JOSSO

Cette hypothèse de vote existe bien sûr de longue date et ces suffrages sont d'ailleurs désormais comptabilisés distinctement des votes " nuls". Ce que les fervents du vote blanc, forte "tendance" du moment, souhaitent, c'est que les votes blancs soient intégrés aux suffrages exprimés et soient suffisamment nombreux pour constituer, à partir d'un certain seuil, une minorité de blocage annulant l'éligibilité des vainqueurs du scrutin.

Ceux qui s'expriment ouvertement ne cachent pas leur volonté de dédagisme, pas seulement des représentants du pouvoir, mais également de leurs challengers. Le "tous pourris" est sous-jacent. Le "blanc" est en fait un "contre", disqualifiant la démocratie représentative, au profit d'une hypothétique démocratie " directe". L'antiparlementarisme constitue le terreau de cette revendication populiste qui fleurit et prospère aujourd'hui.

Il est à craindre que satisfaire, en partie, cette exigence ne gonfle artificiellement le nombre de votants, les abstentionnistes chroniques pouvant être ameutés pour, non pas choisir, mais rejeter.

La démocratie est fragile. Il convient de la protéger contre ces dérives mortifères.

### Lu dans la presse : « des villes nouvelles autour de Montpellier ? »



Construction du Polygone de MONTPELLIER et de la GRANDE MOTTE (midilibre.fr)

*La Gazette de Montpellier* du 14 mars consacre un dossier à l'urbanisme futur de notre métropole intitulé : *2050 : des villes nouvelles autour de Montpellier* ». Il y accorde un large entretien à François FONTES, architecte engagé depuis longtemps dans la construction de notre espace métropolitain (entre autres, le quartier de l'Agora au Crès et nouvelle Mairie de Montpellier, avec Jean Nouvel). Il part du constat que les villes se développent de façon concentrique à partir de leur cœur historique et s'enveloppent ainsi de couches concentriques au point de devenir « obèses », consommatrices d'espaces où toute harmonie urbanistique, sociale, économique et écologique devient possible. Elles finissent par atterrir dans les mains des seuls spéculateurs fonciers, ce qui, au bout du compte, revient très cher à tout le monde. Le renforcement de la hauteur des villes fournit une première solution car il permet des meilleures maîtrises des espaces. Il est, quand même, vite insuffisant car il ne permet pas de répondre aux logiques de renchérissement et rend, par-là, difficile les réelles mixités sociales.

La création de villes nouvelles constitue une autre alternative possible, expérimentée dans certains pays comme la Chine ou les Etats Unis. Le souvenir des réalisations françaises des années 1960-70 les connote, pour nous, d'une image négative car elles n'ont répondu, alors, qu'à des logiques quantitatives de construction de logements d'habitation. Il nous faut donc imaginer d'autres paradigmes pour ces « villes nouvelles ». Ils doivent se construire sur les idées de beauté, de respect de la nature et du rapport au travail.

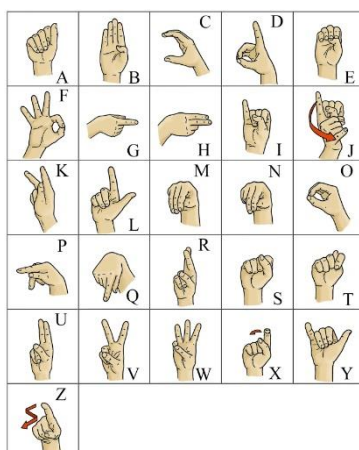
L'idée n'est pas nouvelle. La DATAR avait demandé au géographe Raymond DUGRAND, dès 1960, de se pencher sur le développement d'un grand axe urbain allant de Sète à Nîmes et passant par Montpellier et Lunel. La Mission Racine, à la fin des mêmes années 60, permet la création de la Grande Motte, véritable « ville nouvelle » : le talent de l'architecte Jean BALADUR lui donne une identité architecturale singulière. Aujourd'hui, trois « cœurs périphériques », pour reprendre le qualificatif de Jean Paul VOLLE, sont imaginables autour de Montpellier : sur le site de la Gardiole à l'Ouest dans l'axe Montpellier-Sète,

à proximité de Castries, à l'Est, à proximité sur l'axe vers Nîmes et une dernière au Nord, vers Lodève, entre Saint André de Sangonis et Clermont l'Hérault.

Quels avantages auraient ces villes nouvelles ? Elles permettraient, d'abord, de lutter contre un étalement urbain délétère car non maîtrisé, consommateur de terres et d'espaces naturels, livré à la seule spéculation foncière et chassant en périphérie les plus défavorisés. L'utilisation d'anciennes voies de chemin de fer devrait permettre, par ailleurs, une politique de transports en commun assurant rapidité et facilité des communications. Le choix de l'emplacement sur des sites naturels faciliterait la construction de villes « belles » indispensables à la qualité d'une « belle » vie. « *Pour une population très mixte, résume François Fontès, : habitat social, primo-accédants, habitat transgénérationnel, les commerces qui vont de pair, de petites industries, des bureaux connectés, des jardins partagés, tout ce qui fait plaisir d'habiter dans une cité, par ailleurs en connexion directe avec la nature* ».

Quelques chiffres pour conclure : Montpellier est passé de 121 000 habitants à 282 143 en 50 ans, sa densité de 2846,5 habitants par m<sup>2</sup> à 4881,1. On compte, aujourd'hui, 457 839 habitants sur la Métropole dont 50% ont moins de 34 ans. L'Insee prévoit 584 800 habitants en 2040 au cœur d'un « bassin résidentiel » montpelliérain de 900 000 habitants. Si nous ne voulons pas « subir » cette évolution, il est indispensable de la réfléchir et de la prévoir. Montpellier 2020 a bien la volonté d'y apporter sa contribution : le prochain « Sursaut 5 » que nous préparons y consacrer une large part.

## Manifeste : pour l'inscription de la Langue des Signes dans la Constitution française



CCAG2009

Francosourd.com

Les sourds français demandent depuis longtemps l'inscription de la LSF (Langue des Signes) dans la Constitution française. Ils ont saisi l'occasion du Grand Débat pour le rappeler aux responsables politiques et à l'ensemble des citoyens français.

Les sourds sont sourds : ils n'entendent pas et aucune technique prothétique ne les transformera en entendants. Lorsqu'ils enlèvent leur prothèse, les sourds appareillés sont toujours sourds. La langue des signes française est un langage accessible naturellement à 100 % d'entre eux. Elle est leur langue naturelle. Elle n'est pas une prothèse langagière artificielle : elle est une langue à part entière. A tel point qu'elle est enseignée dans certains pays comme le Canada à tous les enfants en maternelle. On a même remarqué qu'elle facilite l'accès au langage. Ses caractéristiques morphosyntaxiques propres sont seulement adaptées à son canal d'expression : le canal visuo-gestuel.

La reconnaissance constitutionnelle de la langue des signes française est celle de l'égalité des citoyens sourds français avec le reste des autres citoyens. Entre 1880 et 1991, au nom de l'égalité de moyen, l'Etat français a exclu totalement la langue des signes dans l'éducation des sourds au bénéfice du français oral. Les conséquences ont été historiquement attestées : privation d'accès au langage, échec scolaire massif, infériorisation sociale, exclusion, discriminations, maltraitements physiques et psychologiques, etc.

Il a fallu attendre la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour une première reconnaissance officielle : « *la langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. [...] Sa diffusion dans l'administration est facilitée* » (art. 75). Son statut légal a été confirmé par la circulaire 2008-109 du 21-8-2008 du ministère de l'Éducation nationale : « *la loi reconnaît à la langue des signes française (L.S.F.) un statut de langue de la République au même titre que le français* ». Pourtant aujourd'hui, en mars 2019, soit 14 ans après sa promulgation, force est de constater que la loi n'est pas encore appliquée partout. Il est donc indispensable que la LSF soit inscrite dans la Constitution.

Voici le texte du manifeste :

*« La langue des signes française (LSF) est la langue des sourds français. Elle est aux sourds français qui en font le choix ce que la langue française est aux entendants français.*

*La loi 2005-102 du 11 février 2005 a officiellement reconnu à son article 75 la LSF : « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. [...] Sa diffusion dans l'administration est facilitée. »*

*La Constitution de la République française assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction. L'égalité des citoyens sourds français ne peut être possible sans reconnaissance constitutionnelle de la langue des signes française.*

*Inscrire la LSF dans la Constitution correspond à une recommandation de l'Union européenne et de l'ONU.*

*C'est pourquoi nous demandons l'inscription de la LSF à l'article 2 de la Constitution : « La République reconnaît la langue des signes française comme la langue des sourds français qui en font le choix ».*

*Quelles conséquences ?*

*2/ La clarification du statut légal de la langue des signes française pour permettre l'application de la loi.*

*3/ La garantie pour les sourds de pouvoir utiliser la langue des signes*

*4/ L'accès à la pleine citoyenneté pour les sourds, sans discrimination.*

*Ensemble, soutenons l'inscription de la langue des signes française à l'article 2 de la Constitution de la République française pour garantir l'égalité des sourds qui font le choix de l'utiliser »*

## **RAPPEL :**

Vous êtes de plus en plus nombreux à réagir à nos articles : nous nous en félicitons et avons à cœur de faire écho de vos courriels ou de vos envois de parution d'articles de presse. N'hésitez donc pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : [montpellier.asso.2020@gmail.com](mailto:montpellier.asso.2020@gmail.com) ou [joseph.mornet6@orange.fr](mailto:joseph.mornet6@orange.fr)

**Cette « Lettre » doit être l'affaire de tous ...**

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site [www.montpellier-2020.fr](http://www.montpellier-2020.fr)

## **BULLETIN D'ADHESION**

**Monsieur, Madame ou raison sociale :**

**Profession ou statut social :**

**Habitant**

**Ville :**

**Code postal :**

**Mail :**

**Téléphone :**

**s'acquitte de la somme de 25 € au titre de l'année 2018 payable** par chèque à l'ordre de « **association Montpellier 2020** »  
à adresser à : **Eric PEREZ, Campagne Michel, 76 rue des Cétoines, 34090 Montpellier**

**Fait à :**                      **le**

**Signature :**